



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 28 février 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Industries agroalimentaires : une feuille de route ambitieuse pour l'innovation, la numérisation et l'investissement

Depuis le Salon international de l'Agriculture, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont signé aux côtés des représentants des entreprises agroalimentaires françaises et des représentants des organisations syndicales (CFDT, FO-FGTA) un avenant au contrat stratégique de la filière agroalimentaire. Objectif : encourager le déploiement de nos industries agroalimentaires pour plus de compétitivité, durabilité et de création d'emplois.

L'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel français avec plus de 15 400 entreprises sur tout le territoire et près d'un demi-million d'employés. Elle est le symbole de la force agricole de la France et de ses savoir-faire dans la transformation et la valorisation des produits agricoles. Afin de soutenir son développement, le Gouvernement s'engage auprès des entreprises agroalimentaires françaises et fixe avec ses représentants les ambitions stratégiques pour 2022-2023.

L'avenant signé ce jour comporte des actions dans **trois domaines prioritaires** :

- **La transition écologique** avec notamment la réalisation d'une feuille de route de décarbonation de la filière afin de réduire ses émissions de 40% par rapport à 2015 et d'ici 2030 ;
- **La compétitivité et la souveraineté** pour assurer la résilience des industries agroalimentaires et garantir la sécurité alimentaire ;
La cohésion et la formation afin de consolider le positionnement des industries agroalimentaires en tant qu'acteur majeur de l'emploi, de la solidarité et de la cohésion sur les territoires.

Le contrat de filière initial, signé en 2018, a déjà permis d'identifier des solutions aux principaux enjeux de la filière : attentes des consommateurs en matière de qualité des aliments, compétitivité des entreprises par la transformation numérique, attractivité des métiers et transition écologique.

Il porte des premières avancées concrètes avec le lancement ou l'achèvement de projets structurants autour de quatre actions ambitieuses :

- **Action 1 : numériser l'information produit pour gagner en compétitivité et en qualité, et redonner confiance au consommateur.**
La plateforme NumAlim, plateforme d'échanges et d'enrichissement de données au sein de la filière alimentaire dans un objectif de transparence et de création de valeur, est une initiative des

filières soutenue par les pouvoirs publics à hauteur de 3 millions d'euros. Elle se positionne comme le socle d'une confiance renforcée générateur de valeur ajoutée pour tous les acteurs de la chaîne.

- **Action 2 : développer les protéines du futur, pour faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques, permettant de développer de nouveaux débouchés alimentaires à partir des légumineuses par exemple.**

Le projet collaboratif « ProteiNEW » soutenu par FranceAgriMer sur les ressources, la normalisation, l'accompagnement des start-ups et la dissémination des résultats est un axe structurant pour les filières « protéines du futur ».

- **Action 3 : valoriser la richesse de nos banques de ferments, le savoir-faire de nos entreprises et de nos structures de recherche.**

La construction d'un programme de R&D pré-compétitive renforce les synergies entre les acteurs de la filière et leur écosystème.

- **Action 4 : faciliter l'accès aux compétences et le recrutement.**

La démarche « Pass Industries », qui permet de construire des solutions sur mesure pour répondre aux besoins en compétences des entreprises, a été expérimentée auprès de dix bassins d'emplois.

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a déclaré : « *L'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel en emplois et en valeur en France. Ce maillage incroyable est un atout pour les débouchés de notre monde agricole et, plus globalement, pour nos territoires. Je salue l'ambition engagée avec la filière pour relever collectivement les défis qui sont face à nous : compétitivité, durabilité et souveraineté alimentaires.* »

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a déclaré : « *Je salue la signature de cet avenant qui fixe une feuille de route ambitieuse pour l'innovation, la numérisation et l'investissement dans les compétences de la filière. Je tiens tout particulièrement à souligner l'ambition de ce contrat pour repositionner la France comme un grand producteur mondial de nouvelles sources de protéines. Nous suivrons la mise en œuvre de cette feuille de route avec l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire.* »

Contacts presse

Cabinet de Julien Denormandie

01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

01 53 18 44 38 - presse@industrie.gouv.fr